

Lundi, 1^{er} octobre 2001

- demande du groupe TDI tendant à ajouter une rubrique «Égypte»: le Parlement rejette la demande;
- demande du groupe Verts/ALE tendant à ajouter une rubrique Colombie: le Parlement approuve la demande.
- Après le point IV «Situation politique en Birmanie», demande du groupe PPE-DE tendant à ajouter un cinquième point intitulé «Dépôt de brevets concernant les gènes humains»: le Parlement approuve la demande.

Application de la procédure d'urgence (article 112 du règlement):

- demandée par le Conseil au projet de protocole à la Convention de 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne (C5-0383/2001 — 2000/0815(CNS)) (nouvelle consultation)

Motivation de l'urgence:

Vu les conclusions et le plan d'action du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001, il a été jugé nécessaire de procéder à la signature de la Convention dans les meilleurs délais, cette Convention étant un instrument qui permet également de renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme. La signature est actuellement prévue pour le 16 octobre prochain.

Le Parlement sera appelé à se prononcer sur cette demande d'urgence au début de la séance de demain (point 4 du PV du 2.10.2001).

*
* * *

L'ordre des travaux est ainsi fixé.

Interventions au titre de la procédure (suite):

Interviennent les députés:

- sur les déclarations de M. Berlusconi: Fiori, Ceyhun, Ghilardotti, Frassoni, Berès, Schulz, celui-ci sur l'intervention de M. Poettering et pour demander à M^{me} la Présidente de transmettre la position du Parlement au Président du Conseil italien (M^{me} la Présidente lui répond qu'elle lui transmettra les différents communiqués et déclarations très clairs qu'elle a faits après les attentats du 11 septembre), Tajani et Schulz, celui-ci sur cette dernière intervention;
- sur les difficultés des compagnies aériennes à la suite des actes terroristes et un éventuel assouplissement de l'interdiction d'aides d'État à ces compagnies: Banotti, Provan, De Rossa (M^{me} la Présidente s'engage à transmettre à la Commission les demandes formulées par les orateurs), M^{me} Wallström, membre de la Commission, qui répond que ce point a déjà été discuté par la Commission qui entend y trouver une solution, et que M^{me} de Palacio, vice-présidente et commissaire compétent pour cette question, sera informée des propos tenus par les députés (M^{me} la Présidente suggère que ce sujet soit abordé dans la communication que doit faire la Commission sur les orientations relatives au réseau transeuropéen de transport (point 21 du PDO)), et Andrews;
- sur l'assassinat du journaliste irlandais Martin O'Hagan: M^{me} McKenna.

10. Accident survenu à l'usine AZF à Toulouse et refonte de la politique de protection environnementale de l'Union (déclaration suivie d'un débat)

M^{me} Wallström, membre de la Commission, fait une déclaration sur l'accident survenu à l'usine AZF à Toulouse et la refonte de la politique de protection environnementale de l'Union.

PRÉSIDENTE DE M. VIDAL-QUADRAS ROCA

Vice-président

Interviennent les députés De Veyrac, au nom du groupe PPE-DE, Berès, au nom du groupe PSE, Ries, au nom du groupe ELDR, Onesta, au nom du groupe Verts/ALE, Ainardi, au nom du groupe GUE/NGL, et Thomas-Mauro, non-inscrite.

Lundi, 1^{er} octobre 2001

PRÉSIDENCE DE M. ONESTA

Vice-président

Interviennent les députés Gutiérrez-Cortines, Savary, Rod, Laguiller, Isler Béguin, Krivine et M^{me} Wallström.

M. le Président a reçu des députés suivants les propositions de résolutions suivantes, déposées sur la base de l'article 37, paragraphe 2, du règlement:

- Ries, Davies et Olsson, au nom du groupe ELDR, sur la catastrophe survenue récemment dans une usine chimique à Toulouse (B5-0611/2001);
- Pasqua, au nom du groupe UEN, sur l'explosion d'une usine à Toulouse (France) (B5-0612/2001);
- Le Pen, de Gaulle, Gollnisch, Lang et Martinez, au nom du groupe TDI, sur l'accident survenu à l'usine AZF à Toulouse (B5-0613/2001);
- de Veyrac, au nom du groupe PPE-DE, sur l'explosion survenue à Toulouse dans un établissement industriel (B5-0614/2001);
- Berès et Savary, au nom du groupe PSE, Onesta, Isler Béguin et Rod, au nom du groupe Verts/ALE, Ainardi, González Álvarez, Sjöstedt et Papayannakis, au nom du groupe GUE/NGL, sur l'explosion d'une usine à Toulouse (France) (B5-0615/2001).

Il déclare clos le débat.

Vote: point 14 du PV du 3.10.2001

11. Évaluation et gestion du bruit dans l'environnement *II (débat)**

M. De Roo présente la recommandation pour la deuxième lecture, établie au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs, relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (6660/1/2001 — C5-0245/2001 — 2000/0194(COD)) (A5-0296/2001).

PRÉSIDENCE DE M. WIEBENGA

Vice-président

Interviennent les députés Oomen-Ruijten, au nom du groupe PPE-DE, Scheele, au nom du groupe PSE, Davies, au nom du groupe ELDR, Blokland, au nom du groupe EDD, Florenz, Lange, García-Orcóyen Tormo, Corbey, Grossetête, Malliori, Moreira Da Silva, Arvidsson, Gutiérrez-Cortines, Doyle, Callanan, M^{me} Wallström, membre de la Commission, et le rapporteur.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: point 12 du PV du 3.10.2001

12. Pollution provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers *I (débat)**

M. Lange présente son rapport, fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (COM(2000) 840 — C5-0742/2000 — 2000/0336(COD)) (A5-0287/2001).

Intervient M. Goodwill, au nom du groupe PPE-DE.